informations

midi-pyrénées la cgt comité régional

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Luttes en région
Nutribio - MAF RODA (82)

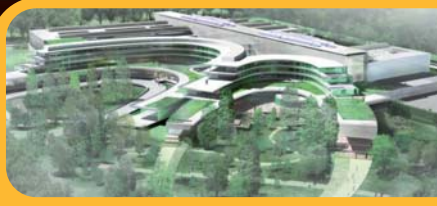

A la une
Groupe de travail régional «Cancéropôle»

Actualité régionale
Journée d'Etude Régionale «Fiscalité»

N°195 *Juin 2011*

Perte d'autonomie

dossier

sommaire

Editorial 2

A la une 3
- Groupe de travail régional « Cancéropôle »

Luttes en région 4
- NUTRIBIO - MAF RODA (82)

Professions 5
- Métallurgie

Activité Régionale 6
- Artisanat
- Aide à domicile du Lot

Dossier 7
Perte d'autonomie
- Réforme de la « dépendance »
- L'APA et les GIR
- Perte d'autonomie et prise en charge
- La CGT revendique

Activité CGT/CESER 11
- Les interventions de la CGT

Vie Syndicale 13
- AG de l'IRHS

Actualité Régionale 14
- Journée d'Etude régionale « Fiscalité »

Brèves 15
- Elections professionnelles aux laboratoires Pierre Fabre
- Congrès de l'Union Départementale de l'Ariège
- La CGT Midi-Pyrénées (1971-2011)

Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • Nº 195 • Juin 2011
Nº d'inscription à la CP 0211S05720
ISSN 1950-4926
Directreur de la Publication :
Roger-Pierre Lemouzy
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23
e-mail : cgt.crmp@orange.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com
Conception et réalisation :
Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Imprimé par le
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

informations

N°195 *Juin 2011*

édito

Vivre et travailler dans le Couserans-Comminges

Dans la continuité de la conférence régionale, le projet revendicatif territorial Couserans-Comminges prend forme.
Les possibilités de construire des filières industrielles et de développer l'emploi dans le Couserans existent et la CGT veut être entendue et écoutée par les élus et les pouvoirs publics.
Nous voulons débattre de l'avenir du site de Ledar, de la papeterie la Moulasse, du Centre Hospitalier Ariège Couserans, du projet Aulus Agnessere, du développement des filières agricoles, de l'industrie agro alimentaire, de créer en synergie une filière industrielle autour du projet du CNRS du laboratoire Moulis, des services publics, du désenclavement du Couserans, du plan de revitalisation du Couserans…

Plus qu'un constat sur une situation économique et sociale, ce sont de véritables propositions qui sont faites sur la base d'un tract qui va être le plus largement diffusé, d'une conférence de presse le 1er juillet 2011, d'un débat public à la Mairie de Saint-Girons le 13 septembre 2011, d'une manifestation pour l'emploi le 24 septembre 2011 suivie d'un débat, d'un apéritif-grillades à l'Observatoire du Papier, des Arts Graphiques et de la Communication Aristide Berges de Lorp-Sentaraille.
On ne peut que saluer le travail réalisé en Couserans et penser à la prochaine étape sur Saint-Gaudens pour finaliser et faire vivre un projet revendicatif pour le Couserans-Comminges.

Alain Demarchi
Secrétaire régional
de la coordination FILPAC

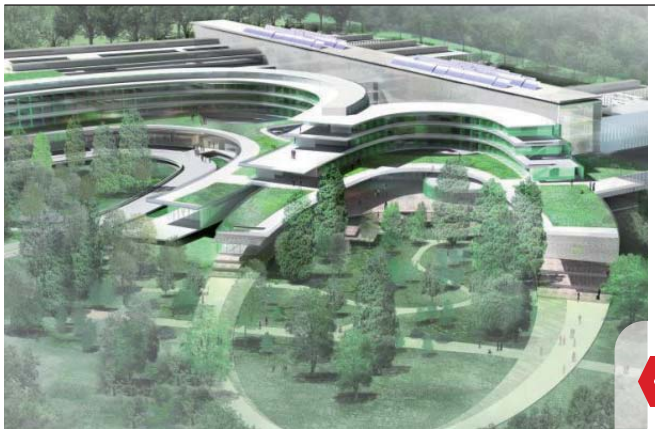

Groupe de travail régional « Cancéropôle »

« la CGT voulait connaître leur position »

Le 12 mai dernier, à 6 h 45 (du matin), une vingtaine de syndiqués de Sanofi, des Laboratoires Fabre, de l'Inserm, de l'Institut Claudius Regaud, du CHU, de l'Hôpital Marchand, de l'UL du Mirail et du Comité régional s'étaient donnés rendez-vous sur le parking de l'Hôpital Marchant (Merci beaucoup au syndicat de la Santé pour le café et les croissants offerts).

Ils avaient répondu à l'initiative décidée par le groupe de travail régional « Cancéropole » qui avait pointé cette journée pour organiser une distribution de questionnaires en direction des salariés des Laboratoires Fabre, de Sanofi-Aventis et de l'ITAV.

La distribution s'est organisée de 7 h 30 à 9 h 15 devant les entrées des 3 établissements. Les questions portaient sur la durée du trajet maison - travail, le mode de transport utilisé, la difficulté ou pas pour se garer avec son véhicule, le bilan qu'ils tirent de leur arrivée sur le site de Langlade, les conditions de travail.

Les autres questions concernaient leur lien avec les organisations syndicales et représentations des salariés. La CGT voulait connaître leur position sur la création d'un CHSCT de site (en plus des CHSCT propres à chaque entreprise), d'un Comité Inter-Entreprise de site, d'un local syndical de site, d'une médecine du travail de site, et surtout sur la présence ou non des organisations syndicales à la gouvernance de l'Association « Oncopole » (qui est l'instance décisionnaire de la vie de l'Oncopole).

Les questionnaires ont été récupérés dans des urnes présentes lors de la distribution le jour même, ou plus tard par retour de courrier ou email.

Il ne reste maintenant qu'au groupe de travail à analyser toutes les réponses et affiner ainsi sa stratégie en fonction des demandes des salariés. Il pourra ainsi à nouveau porter les revendications des salariés devant les décisionnaires de cet Oncopôle et les leur faire connaître à nouveau…

Lionel PASTRE
Pour le Groupe de Travail « Cancéropôle »

NUTRIBIO - MAF RODA (82)

« obliger l'employeur à s'asseoir à la table des négociations »

Deux belles luttes et deux belles victoires !

Après 3 semaines de grève à la MAF RODA, et 12 jours de grève à NUTRIBIO Montauban, tout cela accompagné de maintes péripéties, suivies d'une bonne dose de provocations de la part de la direction, dont des assignations devant le tribunal, les salariés ont eu raison, ils ont gagné et ce malgré la demande de leurs directions respectives devant la justice à vouloir déclarer leur grève illicite, et bien non cela n'a pas marché. N'en déplaise à certains, le droit de grève a ceci de particulier, il s'agit d'un droit de désobéir, d'un droit à la révolte, d'un droit à la résistance reconnu par la Constitution mais aussi par des textes internationaux et communautaires. Ce droit reste souvent l'ultime recours pour obliger l'employeur à s'asseoir à la table des négociations, il constitue l'un des principaux contre-pouvoirs à la disposition des salariés, c'est pourquoi il est l'objet de remises en cause incessantes par le patronat qui cherche à le restreindre voire à l'éteindre ! La lutte autour de ce droit s'est poursuivie par l'action contre l'arbitraire, et la zone de non droits que voulaient instaurer les patrons de la MAF RODA et de NUTRIBIO à Montauban. Les salariés avec leurs syndicats CGT, ont bien compris eux et rien n'a pu les arrêter dans leurs luttes exemplaires et ô combien légitimes. Ils voulaient des augmentations de salaire décentes, et non les miettes distribuées, ils voulaient l'amélioration de leurs conditions de travail, ils veulent travailler pour vivre et non survivre.

Avec la CGT, ils ont gagné et ont repris leur travail la tête haute. Leurs directions respectives ont enfin compris que rien ne les ferait plier, et avant même les rendus de jugement du tribunal de grande instance de Montauban, les patrons de MAF RODA et NUTRIBIO ont été contraints de revenir à la table des négociations.

A la MAF RODA les salariés ont gagné une augmentation des salaires de 4 %, l'engagement de négocier une part d'augmentation générale en 2012, et non plus uniquement au mérite comme cela se faisait jusqu'à maintenant, une prime de 150 euros pour chaque salarié et l'embauche de CDD.

A NUTRIBIO les salariés ont gagné une prime de 50 € brut mensuelle, à durée indéterminée. En additionnant cette prime aux 37 € (NAO 2011), ils ont gagné 87 €.

Soit une augmentation de 6,03 % pour les plus bas salaires, 5,72 % pour la catégorie employés et ouvriers (représentant 75 % des salariés) et 3,86 % pour la catégorie cadres et agents de maîtrise (représentant 25 % des salariés).

Dans les 2 conflits la moitié des jours de grève, ont été payés.

Leurs luttes confirment l'état d'esprit d'employeurs qui ne conçoivent les relations avec les salariés que sous l'angle de l'opposition et de la pression permanente. Le terme est clair : les directions considèrent quelles sont en état de guerre permanent avec leurs salariés…

Dans ces entreprises on culpabilise ceux qui sont absents pour maladie, on ne respecte pas la plupart de leurs droits. Les directions ne respectent pas les salariés et rêvent de faire de leurs entreprises des zones de non droits et de non dignité, cette conception des relations sociales date d'un autre siècle. A ces principes pervers et destructeurs, nous opposons des valeurs d'humanité, de respect et de dignité. A leur logique de destruction des individus au nom de la finance, nous imposerons la lutte comme à la MAF RODA et à NUTRIBIO, d'autres choix sont possibles, ensemble nous gagnerons !

L'union fait et fera toujours notre force, nous l'avons encore une fois démontré et comme a repris notre avocat lors des plaidoiries : Qui sème la misère, récolte la colère !

Lina Desanti
Secrétaire de l'UD 82

Métallurgie

« la construction d'un rapport de force »

UNE CGT AMBITIEUSE EN MÉCANIC VALLÉE :

La troisième assemblée générale du collectif Mécanic Vallée rassemblant plus de 50 camarades de la Métallurgie de ce territoire atypique à Najac, le 21 avril 2011, fera date dans l'histoire de la construction de l'outil CGT en territoire ; en particulier en Mécanic vallée.

L'ambition de cette AG était de poursuivre et de consolider l'élaboration d'un outil CGT plus efficace, afin que les salariés soient en capacité d'imposer dans le rapport de force leurs revendications pour aller vers le progrès social !

Trois questions centrales ont traversé les débats de cette journée :

Quelle activité revendicative CGT en Mécanic Vallée ?

Comment atteindre 1 000 adhérents CGT sur le territoire ?

Quel outil CGT pour être crédible et efficace ?

QUELLE ACTIVITÉ REVENDICATIVE CGT EN MÉCANIC VALLÉE ?

Il s'agit de poursuivre et d'amplifier la démarche revendicative engagée depuis notre 1er sommet social en 2008 à Figeac.

Nous avons plusieurs fers au feu !

- La bataille sur les salaires,
- Notre grande campagne pour l'emploi et le développement industriel et notre exigence de créer 6 000 emplois pour maintenir et développer nos compétences,
- Notre revendication légitime d'un statut commun entre tous les salariés de la métallurgie du Limousin et de Midi Pyrénées avec notre proposition d'une seule convention collective inter régionale,
- L'instauration d'une relation de coopération entre donneurs d'ordres et les sous-traitants ; la création d'un comité inter entreprises dans l'aéronautique en Mécanic Vallée,
- Un vrai dialogue social en Mécanic vallée.

Quelles que soient les problématiques revendicatives la question incontournable pour les salariés réside dans la construction d'un rapport de force pour gagner, et donc de la syndicalisation CGT.

COMMENT ATTEINDRE 1 000 ADHÉRENTS CGT EN MÉCANIC VALLÉE ?

Mesurons ce que nous avons fait avancer : nous sommes passés depuis 2008 de 441 à 628 adhérents fin 2010 !

Nous avons créé 5 nouveaux syndicats et réalisé 107 adhésions l'année dernière et déjà 37 cette année ! Renforcer la CGT c'est possible !

En appui sur nos avancées nous avons décidé de passer à la vitesse supérieure, de mener une vraie campagne de syndicalisation de masse pour atteindre rapidement 1 000 adhérents : un véritable plan de syndicalisation avec des cibles dans chaque département (là où on est organisé, et là où on ne l'est pas) avec des camarades pour animer !

QUEL OUTIL CGT POUR ÊTRE CRÉDIBLE ET EFFICACE ?

La pertinence de notre collectif sur l'ensemble des champs de l'activité CGT en territoire n'est plus à démontrer. Nous sommes entrés dans une nouvelle phase de construction ou, pour répondre à nos ambitions se posent les questions de quelle structuration CGT en Mécanic vallée ? Il s'agit de nous doter d'un outil capable de favoriser les solidarités entre les salariés et les syndicats, le travailler ensemble… un outil de rayonnement et de renforcement CGT.

En adoptant les statuts pour devenir : l'Union des Syndicats CGT des bassins d'emploi de la Mécanic vallée, les participants à cette Assemblée Générale se sont donnés de nouveaux outils pour, tous ensemble, contester, proposer, agir et gagner !

Alain Hébert

Animateur du collectif CGT Mécanic Vallée

Artisanat

Le 21 février 2011, l'accord créant la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat en Midi-Pyrénées, a été signé par l'UPA et les organisations syndicales représentatives, dont la CGT.

Le 16 mai 2011 se tenait la première réunion de cette commission, où il s'est discuté des modalités de son fonctionnement et donc d'un règlement intérieur.

La CGT et la CFDT avaient apporté leurs propositions à mettre en débat. Les autres Organisations Syndicales se sont dites d'accord pour un règlement intérieur succin. Le syndicat patronal, l'UPA, s'est montré plus que réticent, pour ne pas dire opposé.

Après des discussions qui ont duré tout le temp cette première réunion, engagement a été pris par l'UPA de réfléchir plus en profondeur sur le principe d'un règlement intérieur.

Le 4 juillet 2011, date de la prochaine réunion de la commission, le sujet sera remis sur le tapis. Nous nous sommes heurtés à un patronat de l'artisanat (entreprises de moins de 10 salariés) peu habitué à ces pratiques syndicales et qui tient, de plus, à garder la main sur la CPRIA. Les débats pour la mise en place de cette CPRIA ont déjà été très longs. A la vue de cette première réunion de la commission, nul doute que le temps va être long avant de voir émerger des avancées sociales pour les salariés de l'artisanat, d'où l'importance, si nous voulons faire vivre durablement cette CPRIA pour l'intérêt de ces personnels, d'aller à leur rencontre et de les aider à s'organiser au sein de la CGT pour la défense de leurs droits.

Guy Pavan
Animateur de l'activité artisanat au Comité Régional

Aide à domicile du Lot

Une bataille loin d'être finie !

Malgré la mobilisation collective, malgré l'opposition des salariées, de la population et de la CGT qui porte un projet alternatif de GCSMS (Groupement Coopératif Sanitaire et Médico Social), le Conseil Général du Lot a choisi d'avancer à marche forcée. Il a crée LOT Aide à Domicile (LAD), le 1er novembre 2010 afin de se débarrasser des associations d'aide à domicile, ouvrant ainsi la porte au secteur lucratif puisque les banques et les sociétés d'assurances deviennent actionnaires de cette entreprise publique locale.

SIX MOIS APRÈS, QUEL BILAN ?

Sans surprise, les témoignages contredisent toutes les promesses de mieux disant social du Conseil Général :

- Pressions pour modifier les contrats de travail à la baisse avant le transfert.
- Usage de la peur, problèmes sur les salaires (irrégularités de paiement, erreurs sur les bulletins de salaire)
- Problèmes de conditions de travail : mauvaise coordination, suppression d'usages existants, inactivité imposée depuis 3 mois à plusieurs salariés, plusieurs cas d'arrêt maladie pour dépression, conditions de travail dégradées et atteintes à l'éthique professionnelle.
- Problèmes sur les services aux bénéficiaires et avec les permanences au public (régime maigreur pour les horaires de permanences)

DÈS LORS, LES SALARIÉES ONT DONC DÉCIDÉ DE S'ORGANISER :

Janvier 2011, elles créent une section syndicale CGT pour mieux combattre toutes ces difficultés.

Mars 2011, la CGT arrive largement en tête aux élections des représentants du personnel, dans le premier collège avec les résultats ci-dessous :

DP 1ER COLLÈGE : VOTANTS 580 TITULAIRES ET 572 SUPPLÉANTES

		CGT	FO	CFDT
Nbre bulletins Obtenus / liste	Titulaires	**259**	131	165
	Suppléants	**250**	115	174
Total obtenu par Candidats de chaque liste	Titulaires	**1765**	901	1148
	Suppléants	**1743**	115	1218
Elus	Titulaires	**3**	2	2
	Suppléants	**4**	1	2

COMITÉ D'ENTREPRISE : VOTANTS 571 TITULAIRES ET 563 SUPPLÉANTES

		CGT	FO	CFDT
Nbre bulletins Obtenus / liste	Titulaires	**248**	117	170
	Suppléants	**238**	127	164
Total obtenu par Candidats de chaque liste	Titulaires	**992**	468	682
	Suppléants	**1743**	508	656
Elus	Titulaires	**2**	1	1
	Suppléants	**2**	1	1

** A noter que l'effectif de la LAD est de 897 salariés dont 575 ETP et qu'en raison de l'urgence, la CGT n'a pu présenter de candidat 2e Collège et 3e collège.*

Ainsi, les salariées ne se sont pas trompées.

Avec la CGT, elles se sont armées pour défendre leurs intérêts, pour lutter contre la régression sociale et pour négocier au mieux leur convention collective. Tout ceci, dans le contexte d'un débat sur l'aide à l'autonomie lourd d'enjeux de société.

Brigitte Bedou
Auxilliaire de vie sociale

Réforme de la « dépendance »

« projet de déstructuration de la sécurité sociale »

LA DÉPENDANCE N'EST PAS UN FLÉAU, LA PERTE D'AUTONOMIE DOIT RELEVER DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, DE LA NAISSANCE À LA FIN DE VIE.

Gouvernement, patronat, actionnaires, appuyés par une grande partie des médias, et par le conseil européen, essaient d'ancrer durablement dans les têtes de nos concitoyens, l'idée qu'il faut réduire très rapidement et significativement les déficits publics. C'est dans cette logique que sont arrivés, la réforme des retraites, les nouvelles mesures concernant les dépenses d'assurance maladie, les choix en matière de politique familiale, comme ceux en matière de financement.

Ces choix totalement axés sur une politique ultralibérale sont marqués par une cohérence : la remise en cause de notre système solidaire de sécurité sociale et le transfert sur les assurés sociaux d'une part croissante de leurs besoins de protection sociale.

La réforme de la « dépendance » des personnes âgées prévue par le gouvernement s'inscrit bien dans ce projet de déstructuration de la sécurité sociale.

La notion de dépendance à laquelle nous préférons celle d'aide à l'autonomie renvoie à l'idée de besoins de soins, mais aussi d'assistance aux gestes de la vie quotidienne nécessitant la mise en place de réponses adaptées et évolutives.

Elles s'intègrent totalement dans les fondements de la protection sociale : faire face aux aléas de la naissance à la mort.

Comme pour la réforme des retraites passée en force malgré l'opposition majoritaire des salariés et des assurés sociaux, l'objectif du chef de l'état et du gouvernement n'est pas d'améliorer la prise en charge mais bien de répondre aux appétits des groupes de santé privés, des banques et assurances qui jappent d'impatience de réaliser des profits sur la perte d'autonomies des hommes et des femmes.

Le gouvernement prévoit de faire passer son projet dés juillet au parlement.

QUE CONTIENT-IL ?

- L'obligation de souscrire une assurance dépendance dés 50 ans (assurance privée bien sûr !),
- De relever le taux de la CSG retraitée actuellement. de 6,6 % au niveau des actifs soit 7,5 %,
- La création d'une CSG à taux réduit 3,8 % pour ceux qui n'y étaient pas assujettis, car non imposables,
- Soumettre tous les retraités à la journée de solidarité à hauteur de 0,3 % pour commencer,
- Il est également proposé d'exclure du bénéfice de l'APA, les GIR4. (voir tableaux).

Les allocataires devront choisir entre une allocation perte d'autonomie à taux plein, à condition d'accepter un droit de reprise sur la succession future, ou une allocation diminuée de moitié sans reprise sur la succession.

Non seulement vous souffrez d'un handicap, mais vous devez en plus, engager une partie de vos biens pour vous soigner.

Ce projet est profondément injuste, mettant davantage à contribution les retraités et les personnes en situation de handicap et leurs familles. La perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale donc de la sécurité sociale et non de la solidarité familiale.

Les salariés, les familles sont mis à contribution et les profits du patronat ne sont pas touchés. Pourtant la plupart des maladies invalidantes, responsables de la perte d'autonomie des retraités, ont été contractées pendant la période d'activité. Quand elles se manifestent, personne ne fait le lien avec l'entreprise et sa responsabilité.

L'APA et les GIR

« Cette allocation est un droit universel »

QU'EST-CE QUE L'APA ?

L'allocation personnalisée d'autonomie s'adresse aux personnes âgées résidant à domicile ou en établissement. Elle sert à financer des emplois, des services et certaines dépenses spécifiques liées à la perte d'autonomie. Cette allocation est un droit universel qui ne donne pas lieu à une récupération sur succession, ni à un recours contre le donataire ou le légataire particulier.

A domicile : le montant de l'APA à domicile est égal au montant du plan d'aide retenu, diminué d'une participation éventuelle (ticket modérateur) restée à la charge du bénéficiaire, sauf si ses revenus sont inférieurs à 710,31 € par mois depuis le 1er avril 2011.

En établissement : l'APA aide les bénéficiaires à acquitter le tarif dépendance.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Etre âgé de 60 ans au moins
- Etre de nationalité française ou de nationalité étrangère sous certaines conditions de résidence
- Présenter un certain degré de dépendance évalué sur la base de la grille nationale Aggir qui détermine des groupes GIR classés de 1 à 6.

Seules les personnes classées dans les groupes 1, 2, 3 et 4 peuvent prétendre à l'APA.

DÉFINITION DES GIR

Les GIR (Groupes Iso-Ressources) établissent un classement en fonction du degré de perte d'autonomie. Cette évaluation doit être effectuée par une équipe médico-sociale.

Le GIR 1 correspond aux personnes confinées au lit ou en fauteuil ou dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées. La présence constante d'intervention est indispensable.

Le GIR 2 comprend deux groupes de personnes dépendantes. Celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil et dont les facultés intellectuelles ne sont pas totalement altérées. Une prise en charge est nécessaire pour la plupart des activités de la vie courante. Celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui peuvent se déplacer. Certains gestes tels que l'habillage, la toilette ne peuvent être accomplis en raison de la déficience mentale.

Le GIR 3 correspond aux personnes qui ont conservé partiellement leurs capacités motrices, mais qui ont besoin d'être assistées pour se nourrir, se coucher, se laver, aller aux toilettes.

Le GIR 4 regroupe deux types de personnes : celles qui ont besoin d'aide pour se lever, se coucher, mais peuvent se déplacer seules à l'intérieur du logement. Une assistance est parfois nécessaire pour la toilette et l'habillage.

Celles qui n'ont pas de problèmes de déplacement mais qui doivent être assistées pour les activités corporelles ainsi que pour les repas.

Perte d'autonomie et prise en charge

« avoir une réponse appropriée »

La perte d'autonomie peut concerner tous les âges de la vie, de la naissance à la maladie, de l'accident au vieillissement. La diversité des situations doit être prise en compte. Pour chaque situation, il doit y avoir une réponse appropriée. Entre un enfant à éduquer, un adulte qui doit pouvoir travailler et une personne âgée qui doit pouvoir vivre sa retraite bien méritée, il existe bien des besoins différenciés.

Les termes « handicap ou perte d'autonomie » définissent l'absence totale ou partielle de compensation d'un déficit fonctionnel, quel qu'il soit, quelle qu'en soit l'origine et sans distinction d'âge. Ces qualifications ont une connotation beaucoup moins négative que celle de « dépendant ».

En utilisant le mot « dépendance » le chef de l'état et le gouvernement ne visent pas seulement une période de vie liée au vieillissement, à l'état de santé et d'usure qui peuvent conduire à une perte d'autonomie physique ou mentale, ils se projettent dans une ambition politique de revanche pour sortir de ce système de solidarité, insupportable pour eux car échappant aux profits.

La prise en charge de la perte d'autonomie diffère selon l'âge de la personne. Moins de 60 ans, ce sont des personnes handicapées, plus de 60 ans, elles sont dépendantes. C'est la date de naissance qui détermine le type de prise en charge. En terme d'équité des droits, c'est difficile à accepter. Pour un même niveau d'incapacité, les conditions de prise en charge sont très différentes. Une personne de 45 ans porteuse d'un très lourd handicap pourra obtenir 360 heures d'aide à domicile par mois (prestation de compensation du handicap). Tandis qu'une personne âgée également très handicapée aura droit en moyenne à 92 heures (APA).

La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie n'est pas à proprement parler un besoin nouveau. En revanche, le nombre d'individus concernés est en augmentation du fait de l'allongement de la durée de la vie. Pour le plus grand nombre, les retraités sont tout à fait autonomes et participent au développement de la société. Seulement 10 à 15 % d'entre eux sont en perte d'autonomie totale ou partielle. Parmi les 60 ans et plus, seuls 5 % de cette population sont vraiment atteints par des incapacités sévères : confinement au lit ou au fauteuil, incapacité de s'habiller ou de faire sa toilette. Par conséquent 95 % des personnes de plus de 60 ans n'ont pas d'incapacité majeure. Même après 80 ans, la proportion des gens ayant des incapacités sévères ne dépasse pas le quart de cette population.

La prise en charge de la perte d'autonomie représente aussi un aspect de développement important de la société : emplois, formation, recherche, appareillage, établissements. Pour important qu'il soit, ce financement ne représente que 10 % du budget de la protection sociale.

La prise en charge est segmentée en deux parties : les soins et la dépendance, plus l'hébergement pour les personnes en établissement médicalisé. Seule la partie soins est entièrement prise en charge par la sécurité sociale. Le coût d'une maison de retraite médicalisée se situe actuellement entre 1800 et 3000 € par mois à la charge de le personne âgée. Quand celle-ci ne peut pas financer, ce sont les descendants (enfants, petits-enfants) qui doivent payer ! Quoiqu'il en soit les personnes âgées ont toujours besoin d'une mutuelle, en particulier pour les soins dentaires, les lunettes et les prothèses dentaires et auditives.

La CGT revendique

« un véritable choix de société »

L'identification et la mesure des dépenses consacrées à la prise en charge des personnes dépendantes sont particulièrement complexes car on distingue trois grands postes de dépenses : celles liées directement à la perte d'autonomie, celles liées à l'hébergement, et les dépenses de soins.
Selon la DREES, les dépenses consacrées en France à la prise en charge de la dépendance seraient comprises entre 29,5 Mds d'€ en 2010, soit 1,5 et 1,7 % du PIB.
Quelle part du PIB voulons-nous consacrer aux personnes en situation de handicap afin de construire une société pour tous les âges et toutes les situations ?
Cela relève d'un véritable choix de société.
Le chef de l'état et le gouvernement ont décidé de tenir des débats interdépartementaux des débats sur la dépendance, voulant faire croire à l'opinion publique qu'ils tiennent compte des aspirations du peuple. Or, ces débats publics sont tronqués car leur organisation est feutrée et filtrée sous l'autorité du Préfet de région et des Agences Régionales de Santé (ARS). La CGT a décidé d'y prendre toute sa place et portera ses propositions dans toutes ces instances.

LA CGT REVENDIQUE :

- La prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.
- Le remboursement à 100 % par la Sécurité Sociale des soins et des médicaments.
- Des élections à la Sécurité Sociale pour élire des administrateurs-trîces.
- Le retour à une gestion de la Sécurité Sociale par ceux qui la financent : les administrateurs salariés et leurs représentants syndicaux.
- Un grand service public de l'aide à l'autonomie tant à domicile qu'en établissement.
- Une politique nationale de prévention de santé incluant l'éducation de la population par l'intermédiaire de la médecine scolaire et du travail ainsi qu'une prévention spécifique à l'âge.
- L'élimination de la souffrance, de la pénibilité et des risques au travail qui contribuent à la perte d'autonomie.
- L'arrêt des exonérations des cotisations sociales aux entreprises, des politiques de bas salaires et de précarisation du travail et de la vie qui laminent les ressources de la solidarité nationale (Sécurité Sociale, retraite, indemnisation du chômage, formation, logement social…)
- Sortir les services publics, la protection sanitaire et sociale et l'humain de la logique marchande.
- Le retour à la solidarité par la Sécurité Sociale, les mutuelles dont le rôle essentiel doit porter sur la prévention en matière de santé, avec le développement de la gestion d'œuvres sociales, pharmacie, dentaire, optique… Pour sortir les soins de la logique marchande.

Aujourd'hui il y a urgence. Mobilisons-nous dans l'unité pour combattre la réforme de la « dépendance ».
Cette réforme qui contient en germe la privatisation de la Sécurité Sociale, doit être abandonnée.

Alain Giacomel
Animateur du groupe de travail régional « Santé – Travail »

Le 30 mai 2011 à Toulouse à l'occasion de la venue de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale lors du débat public organisé par le Préfet sur la dépendance, plus de 500 manifestants ont participé au rassemblement régional pour un Service Public de la prise en charge de la perte d'autonomie et pour faire entendre les propositions de la CGT. Une délégation CGT a été reçue à l'issue de ce rassemblement.

Dossier détachable de "Information" n° 195 - juin 2011 - Conception/impression : Sandrine BELLIN - Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Les interventions de la CGT

« Le 16 mai 2011 a eu lieu l'assemblée plénière du CESER. »

Cette assemblée actait officiellement suite à la loi issue du Grenelle de l'environnement l'entrée au conseil économique de 6 nouveaux membres issus du milieu environnemental (3 membres d'associations et 3 personnalités qualifiées) et la modification du règlement intérieur.
Le conseil économique et social régional (CESR) devient donc de fait le conseil économique social et environnemental régional (CESER).
Le règlement intérieur a été clarifié et un groupe de travail est mis en place sur la fin de la mandature (2013) afin de le faire évoluer.
Lors de cette plénière, l'assemblée a eu aussi à voter 5 avis.

LE PDU DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE.

Bien que plus précis que le plan précédent par rapport au financement et au phasage des opérations, ce plan paraît insuffisant en ce qui concerne le développement des modes doux de transports (vélo notamment), les besoins capacitaires pour le développement du métro et l'amélioration des lignes existantes.
Bien qu'il y ait une réelle volonté de développement du TER avec des dessertes supplémentaires, on note également la faiblesse du développement du service tram-train. Par contre la gouvernance est précisée et améliorée avec la création d'un syndicat mixte (autorités organisatrices des transports et acteurs économiques et sociaux).
Mais alors que l'idée d'un grand contournement routier toulousain avait été abandonnée, le CESER prône pour une nouvelle étude de ce projet (afin de faire face à l'augmentation inéluctable de la population toulousaine), ce qui va à l'encontre des engagements du Grenelle et des objectifs du plan (limiter les gaz à effet de serre issus des transports routiers). Par contre, le CESER renie toute étude d'une liaison ferroviaire gare Matabiau - aéroport (mode de transport privilégié dans toutes les grandes agglomérations).
C'est principalement pour ces 2 dernières raisons que le groupe CGT a décidé de voter contre l'avis. Résultat du vote : sur 110 votants : 15 abstentions, 18 contre (dont la CGT 13 voix), 77 pour.

PLAN RÉGIONAL D'AIDE AU TRÈS HAUT DÉBIT NUMÉRIQUE

Alors que l'installation du haut débit n'est pas achevée sur Midi-Pyrénées, la Région a signé un contrat avec l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations pour aider à l'installation du très haut débit.
Le CESER considère que l'accès au très haut débit est indispensable pour le développement économique de la région et pour lutter contre la désertification des territoires et trouve que la participation de la Région n'est pas à la hauteur de l'enjeu.
De plus ce plan, à part un coût de déploiement très élevé, ne donne pas de données chiffrées précises quant à la participation des départements.
La CGT reste quant à elle très attachée à un service public des télécommunications et beaucoup trop d'interrogations se posent : on ne sait pas sur quels critères s'est faîte l'évaluation du coût de déploiement ; de plus celle-ci s'est faite sans tenir compte des infrastructures existantes ; la participation de la région est ciblée pour aider à équiper les zones à faible densité de population alors que l'Etat octroie 50 % d'un budget extrêmement faible aux opérateurs privés pour ce faire, sans aucune garantie de contrepartie quant à l'entretien des infrastructures ou à la tarification ; le très haut débit ne peut être un levier du développement économique territorial sans l'accès aux réseaux de transports classiques, aux services et aux services publics de proximité (ce qui ne sera plus le cas suite à la RGPP et à la réforme des collectivités territoriales) ; enfin, l'avis ne porte pas assez les questions environnementales, les questions d'emploi et de fracture sociale et territoriale.

Les interventions de la CGT

Pour toutes ces raisons, le groupe CGT s'est abstenu. Résultat du vote : sur 110 votants : 14 abstentions (13 CGT et 1 FSU), 96 pour.

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

Le CESER salue ce plan qui conforte la filière aéronautique avec un programme financier sur 3 ans.
Bien qu'il incite à la sécurisation des parcours professionnels par la formation et la mise en place de GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences) dans les PME avec des aides spécifiques et la prise de mesures spécifiques pour la transmission des savoirs faire, ce plan prône la mutualisation des moyens avec des regroupements d'entreprises afin d'atteindre une taille et un potentiel économique viable. Il met en avant l'usage de procédés de management type LEAN qui conduisent à la dégradation des conditions de travail et à la mise en concurrence des salariés. De plus les aides octroyées ne sont pas soumises à conditionnalité économique, sociale ou environnementale. Enfin aucun partenariat ou coopération avec les régions voisines (notamment l'Aquitaine) n'est envisagé, ce qui ne permet pas une maîtrise au plan national de l'ensemble de la filière.

Pour toutes ces raisons le groupe CGT s'est abstenu. Résultat du vote : sur 110 votants : 14 abstention (13 CGT et 1 FSU) et 96 pour.

PLAN CANCER RÉGIONAL

Le CESER salue l'effort financier de la région pour accompagner le plan cancer régional, autour du Cancéropôle où on réunit hôpital, laboratoires de recherche et industrie pharmaceutique. Au niveau de la prévention, ce plan fait le lien entre alimentation et cancer. Le CESER souligne qu'entrent aussi dans la prévention les conditions de travail, les conditions de vie non évoquées dans le plan.
Dans un souci d'aménagement du territoire, le CESER demande au Conseil Régional d'être attentif à l'offre de soins sur le territoire. Est également salué l'effort de la région concernant la formation avec une spécialisation sur le cancer. Le CESER demande aussi la mise en place d'une formation adaptée pour les professions paramédicales. Enfin la région soutient le développement économique via le développement de la recherche, le développement des partenariats et par un soutien aux plateformes techniques et technologiques.
Par contre, le fait de regrouper sur un même site les différents acteurs sur la problématique du cancer met en évidence la complexité de la gouvernance. C'est pourquoi le CESER préconise la création d'un conseil d'éthique pour veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du consortium. Cet avis a été voté à l'unanimité.

PLAN PERFORMANCE ÉNERGIE MIDI PYRÉNÉES 2011-2020

Ce plan porte sur la réduction des consommations d'énergie et sur le développement des énergies renouvelables.
Pour cela des actions d'aide visent à la construction de bâtiments économes et à la rénovation de bâtiments existants avec la poursuite de l'attribution d'éco-chèques sous conditions de revenus (dont le plafond a été revu à la hausse), mais aussi au développement de modes de chauffage plus écologiques. Cependant le CESER souhaite une réflexion sur les conditions de gestion des installations d'énergies renouvelables arrivant en fin de vie; il pense aussi qu'une réflexion conjointe entre urbanisme et transports urbains est nécessaire.
C'est pourquoi, il décide au vu des enjeux que la maîtrise de l'énergie devra faire l'objet d'une auto saisine sur l'énergie incluant l'ensemble des sources d'énergies renouvelables et fossiles.
Cet avis a été voté à l'unanimité.

Yolande GUINLE

AG de l'IRHS

"Donner des repères historiques"

Une quarantaine d'adhérents participaient à l'Assemblée Générale annuelle de l'IRHS en présence de l'Elyane BRESSOL présidente de l'IHS CGT. Régie pas le statut de notre institut en association loi 1901, l'Assemblée Générale permet d'examiner et d'approuver le bilan annuel de l'activité, celui des finances et d'élire le nouveau conseil d'administration.

Cette assemblée était importante car l'année 2010 a été marquée par une intense activité de notre institut dans un contexte social d'une ampleur telle que notre pays n'en avait pas connu depuis longtemps. Ce contexte loin d'être un frein à notre activité a contribué à la dynamiser par les attentes des militants autour des enjeux de la défense du système de retraite et de ses repères historiques!

L'activité de cette année notamment autour de la réalisation du livre aéro a mis en évidence le besoin de mieux cerner nos missions et de rappeler ce qui fonde notre démarche d'histoire sociale. En effet l'histoire sociale doit allier la rigueur et la méthode de l'histoire objective, celle qui relate les évènements, les dates, au récit plus subjectif des témoins, des acteurs qui ont participé à ces évènements. C'est cette dynamique entre histoire objective et subjective qui fait toute la richesse de notre activité d'histoire sociale! Il nous a paru important de préciser cela car nous avons lors du travail réalisé autour du livre aéronautique, été confrontés aux contradictions qui traversent parfois cette dynamique dont certaines nous empêchent d'apprécier la qualité du travail que nous avons réalisé. Néanmoins nous avons réussi notre objectif, le livre a été édité. Nous avons donc toutes les raisons d'être satisfaits de cette réalisation, qui malgré les imperfections et les manques, constitue un ouvrage de référence pour tous ceux et celles qui s'intéressent à l'histoire sociale. Sa publication a constitué un évènement dans notre région et contraint les milieux autorisés à se positionner. Sa diffusion a également été un succès puisque sur les 600 exemplaires édités, 450 sont d'ores et déjà vendus.

Le débat qui a suivi la présentation du bilan d'activité a mis en avant nos préoccupations communes telles que portées par le contexte actuel lourd d'enjeux et dont un certain nombre d'éléments nous interpelle fortement! En effet la poussée du Front National, sa tentative d'entrisme dans la CGT, sa volonté d'instrumentaliser notre syndicalisme doit être condamnée, rejetée vigoureusement et doit faire l'objet d'une grande vigilance. Face à ce contexte nous sommes interpellés pour intervenir, donner des repères historiques qui permettent aux militants-es d'agir pour faire reculer les conditions qui ont permis que cette situation soit possible. Rien n'est plus urgent que de créer les conditions qui permettent aux générations actuelles de s'approprier leur histoire, celle de leur organisation.

Les adhérents, après avoir voté à l'unanimité moins une abstention le bilan d'activité ont débattu des perspectives pour l'année 2011 notamment autour de l'initiative régionale « Travail-Cinéma ». Ils ont pris connaissance et approuvé le projet de déroulement et le partenariat engagé avec l'Esav[1].

A l'issue du déjeuner pris en commun les participants ont pu visiter la chaîne de l'A380 (en pied de chaîne), sous la conduite des camarades du syndicat CGT d'AIRBUS. Nous remercions Xavier Petrachi et Edouard Forgues qui ont rendu cette visite possible. Elle a permis aux adhérents très intéressés de notre IRHS de découvrir un des fleuron de l'industrie régionale.

Martine Bernard Roigt
Présidente de l'IRHS Midi-Pyrénées

1- Nous y reviendrons dans un prochain numéro d'Informations

Journée d'Etude régionale « Fiscalité »

« redonner du sens à l'impôt »

Le 26 mai 2011, 60 camarades issus des 8 départements se sont réunis à l'initiative du Comité Régional Midi-Pyrénées et du collectif CGT Finances Publiques de Midi-Pyrénées.

Cette journée d'étude, inscrite dans la campagne confédérale pour la reconquête et le développement des services publics, avait pour objectif de mieux s'approprier les propositions de la CGT en matière de financement des politiques publiques. Michel Fontaine, fiscaliste, et Nasser Mansouri-Guilani, économiste, par ailleurs tous deux membres de la direction fédérale des finances CGT, se sont chargés d'expliquer le contenu des deux revendications phares de la CGT en la matière : la réforme de la fiscalité, et le pôle financier public. La nature pédagogique de leurs interventions a été très appréciée des participants. Leurs présentations sont disponibles au Comité Régional.

Redonner du sens à l'impôt, réorienter l'épargne et le crédit vers la satisfaction des besoins économiques et sociaux, sont des orientations majeures de la CGT, visant à plus de justice fiscale et sociale.

Le débat, riche et nourri, a aussi permis de creuser la question de la dette publique, et de rappeler que si elle constituait un réel problème, son origine trouvait sa source dans des décisions politiques visant à faire supporter par l'endettement public la financiarisation de l'économie. Si la CGT considère aussi que la dette doit être réduite, ce n'est certes pas pour les même raisons que les tenants de la pensée libérale ! La dette nourrit les patrimoines financiers et sa charge hypothèque l'avenir. Pour autant réfléchir à sa résorption implique d'abord de remettre en cause les cadeaux fiscaux fait aux plus riches !

Dans une région marquée par une attraction forte de l'agglomération toulousaine, une tendance marquée à la centralisation des activités économiques, les inégalités sociales et territoriales se développent. Paradoxalement, la région gagne en population, en emplois et en richesse, mais la manne se concentre autour de Toulouse et son périmètre d'influence. Cela pose inévitablement la question de la péréquation, de l'aménagement et de l'égalité des territoires.

Les propositions CGT de réforme de la fiscalité et pôle financier public, sont au service d'un autre mode de développement recherchant la satisfaction des besoins économiques et sociaux pour aujourd'hui et pour demain, un développement humain durable. Il s'agit d'un projet global au service du progrès social permanent. Les revendications CGT de reconquête des services publics, d'une politique industrielle ambitieuse, et de l'intervention des salariés, usagers et citoyens, s'inscrivent dans cette ambition.

La dernière conférence régionale CGT de Midi-Pyrénées a décidé de travailler à l'élaboration de cahiers revendicatifs autour de la vie au travail et hors travail, à partir des bassins d'emplois. Les questions de financement des politiques publiques pourront aussi se décliner à cette échelle.

L'initiative prévue en décembre 2011 pour revendiquer une réelle politique industrielle en Midi-Pyrénées et les moyens de son financement seront l'occasion de poursuivre et approfondir le débat !

Marie-Laurence Bertrand
Animatrice du groupe de travail régional Services Publics

Elections professionnelles aux laboratoires Pierre Fabre

Le 26 mai dernier, 6926 salariés des Laboratoires Fabre étaient appelés aux urnes pour le 1er tour des élections professionnelles. Pour la première fois, la nouvelle règle sur la représentativité allaient s'appliquer. Les résultats sont les suivants :

- 1er : FO avec 34,71 % (45,3 % en 2006, - 10,59 %)
- 2e : CFE-CGC avec 24,16 % (18,2 % en 2006, + 5,96 %)
- 3e : CGT avec 17,6 % (11,8 % en 2006, + 5,8 %)
- 4e : CFTC avec 12,88 % (14,4 % en 2006, - 1,52 %)
- 5e : UNSA avec 8,16 % (5,5 % en 2006, + 2,66 %)
- 6e : CFDT avec 6,73 % (2,8 % en 2006, + 3,93 %)

La CGT devient donc la 3e force syndicale de l'Entreprise (place jamais occupée depuis la création de l'Entreprise) avec une nouvelle présence sur les sites de Gaillac (Production), Pau (production) ou encore USSEL (Logistique).

J'en profite pour remercier tous ceux qui nous ont aidé dans notre campagne électorale, à tous les syndiqués et militants qui se sont fortement impliqués dans celle-ci, et enfin à tous les salariés qui ont renouvelé leur confiance à la CGT.

Lionel PASTRE
Délégué syndical central CGT des Laboratoires FABRE

Congrès de l'Union Départementale de l'Ariège

les 14 et 15 avril 2011 à Tarascon, Christophe Couderc réélu Secrétaire Général

La CGT Midi-Pyrénées 1971-2011

En vente 20 € au siège de l'IRHS et du CR-CGT Midi-Pyrénées
7, place du fer à Cheval
31300 Toulouse

la
cgt